République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20251218-DE138CM18122025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMAGOAR

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

DATE DE CONVOCATION
09 DÉCEMBRE 2025

DATE D'AFFICHAGE
09 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, Maire.

Étaient présents :
M. ECHEVEST, MME LE COTTON, M. YAHIA, MME LE MAIRE N. , M. BIHEL, MME COCGUEN, M. LE LAY, MME LOYER, MME FOLL, M. STEPHAN, M. PRIGENT (à partir de 20 h 23), M. HATTON, MME BOTCAZOU, M. NOGE, MME LOLLIERIC, M. SAVINIEN (à partir de 19 h 20), M. LAVIGNE, MME GEFFROY, M. BATARD, MME LE HOUERFF, M. BOYEZ, MME GUILLAUMIM.

Pouvoirs :
MME GREZARD à M. ECHEVEST || MME DRUILLENNEC à MME BOTCAZOU || MME CRENN à MME LE MAIRE N. || M. SAVINIEN à M. BIHEL (jusqu'à 19 h 20) || M. MONJARET à MME LE COTTON | M. CHEVALIER à MME GEFFROY || MME LE GOUX à M. BATARD || M. IRAND à M. BOYEZ.

Absent :
/

Secrétaires de séance :
MMES LE FOLL, GEFFROY, M. BOYEZ.

DÉLIBÉRATION N° 2025-135 | SALLE DE KERGRÉ | D.E.T.R. / D.S.I.L. - PROGRAMME 2026 DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉTAT

EXPOSÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de construction de la Salle de Kergré (équipement multifonctions à vocation culturelle) a bénéficié d'une aide financière de l'État, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement de local (D.S.I.L.) pour la programmation 2024 et pour la programmation 2025.

Le dossier présenté, au titre de la programmation 2024, portait sur une première tranche fonctionnelle et le dossier présenté, au titre de la programmation 2025 portait, quant à lui, sur une deuxième tranche fonctionnelle.

Il est possible de solliciter, pour une troisième tranche de travaux, une aide de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - programmation 2026 ou au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement de local (D.S.I.L.) – programmation 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour solliciter cette subvention.

Envoyé en préfecture le 08/01/2026
Reçu en préfecture le 08/01/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20251218-DE138CM18122025-DE

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Majoritairement [se sont abstenus : M. Chevalier (pouvoir à Mme Geffroy), M. Lavigne, Mme Geffroy, M. Batard, Mme Le Goux (pouvoir à M. Batard), Mme Guillaumin, M. Irand (pouvoir à M. Boyez],

Sollicite une subvention prévue dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - programmation 2026 ou dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement de local (D.S.I.L.) – programmation 2026, pour le projet de construction de la Salle de Kergré (équipement multifonctions à vocation culturelle) pour une troisième tranche de travaux,

Approuve ce projet et le plan de financement, comme suit :

DÉPENSES		**RECETTES**		
Nature	Montant HT	Origine	Montant	%
Dépenses éligibles		**Contributions publiques**		
* Travaux	745 440,92 €	État – D.S.I.L. 2025 (subvention sollicitée)	260 000,00 €	16,94
* Matériel et équipements	789 559,00 €	**Autres recettes**		
		Locations (estimation sur 5 années)	120 000,00 €	07,82
		Contribution de la Commune		
		Emprunt	1 349 995,51 €	75,24
Total dépenses	**1 534 999,92 €**	**Total recettes**	**1 534 999,92 €**	**100,00**

S'engage à réaliser les travaux relatifs à cette opération au cours de l'année 2026,

S'engage à assurer le financement de cette opération au budget communal de l'exercice 2026 et suivants,

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et plus généralement à faire le nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST.

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise Le Foll.

Mme Nelly Geffroy.

M. Philippe Boyez.